

# les Habitants de "la Maldemée" et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)<sup>1</sup>

Du 10 novembre 1794

## Pierre Brethomé. —15

Pierre Brethomé, bordier demeurant à la Maldemée en la paroisse du Poiré, a représenté une reconnaissance signée de Mello, Faverout, Favereau et Arnaud, en date du 8 septembre 1793, par laquelle il est reconnu qu'il a fourni à la troupe

- 4 boisseaux de froment qui a raison de 6<sup>l</sup> le boisseau fait vingt-quatre livres

déduit le vingtième, il reste .....22<sup>l</sup> 16<sup>s</sup>

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795, Favereau

Du 17 novembre 1794

## Julien Josnet et Henry Blay. —36

Julien Josnet et Henry Blay, les deux laboureurs et beaux frères demeurant en communauté de biens à la Maldemée en cette paroisse, ont déclaré avoir fourni pour la subsistance de la troupe suivant les reconnaissances des 9 et 24 août dernier, signées Potier commissaire et Arnaud membre qu'ils ont représentées au conseil

- un bœuf estimé trois cent vingt livres,

- et une fourniture de bled méturé estimé 80<sup>l</sup>, déduit les mesures

du montant desquelles livraison montant en principal à la somme de quatre cents livres on luy a remis un bon<sup>2</sup>

ci.....400<sup>l</sup>

E. M. : Délivré le bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président

---

<sup>1</sup> Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans les rapports décennaires du notaire André-Philippe Daniau, qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7<sup>e</sup> (8 mai et 15 septembre 1799).

<sup>2</sup> Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruinée par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.

Du 24 novembre 1795

**Pierre Orceau. —83**

Pierre Orceau, charpentier en cette paroisse, a déclaré avoir employé

- douze journées aux réparations de la métairie du moulin dépendant de Pont-de-Vie

suivant la reconnaissance du 4 du présent mois signée Arnaud, Girardin et Rousseau membres pourquoi il lui est dû dix-huit livres de laquelle somme il luy a été délivré ce dit jour un bon

ci.....18<sup>l</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon ce jour 5 mars 1795 ; Gilardeau président*

Du 25 novembre 1794

**François Péraudeau. —95**

François Péraudeau, laboureur demeurant à la Maldemée en cette paroisse, a déclaré avoir fourni pour la subsistance de la troupe de M. Joly, suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil en date des 4 et 18 juin 1793, signée Demello, Faverout, Favereau, Arnaud et Renaud

- trente trois boisseaux froment à 6<sup>l</sup>,

- et six de mil à 3<sup>l</sup>, le tout montant déduit les mesures à la somme de deux cent cinq livres quatre sols

de laquelle somme on lui a cejourd'hui délivré un bon

ci.....205<sup>l</sup> 4<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président*

Du 24 novembre 1794

**Etienne Voisin. —126**

Etienne Voisin, laboureur demeurant à la Maldemée en cette paroisse a déclaré avoir fournis et feu Louis Voisin son frère pour l'armée de M<sup>r</sup> Charette, celle de M<sup>r</sup> Joly et de M<sup>r</sup> Delaunay suivant les reconnaissances qu'il a représentées au conseil en date des 11 avril, 12 mai, 24 et 28 juin, et 20 août 1793 et 15 juillet et 24 août 1794, signée Favereau, de Mello, Renaud, Potier et Rousseau commissaire et Arnaud membre savoir

- deux bœufs estimé contradictoirement 530<sup>l</sup>,

- plus cinquante-trois boisseaux de seigle à 4<sup>l</sup> le boisseau,

- vingt-cinq et demi de mil à 3<sup>l</sup>,

- et sept de baillarge à 3<sup>l</sup>, ledit bleds montant déduit les mesures à la somme de 304<sup>l</sup> 8<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>,

revenant en principal ses livraisons ci-dessus à la somme de huit cent trente-quatre livres huit sols six deniers et de laquelle on a ce jourdhuy délivré au dit Voisin un bon

ci.....162<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon ce jour 5 mars 1795 : Gilardeau président*

Du 12 mars 1795

**Pierre Orceau. —258**

Pierre Orceau, demeurant à la Maldemée en cette paroisse, a passé

- vingt-sept journées à réparer le moulin à eau du Fief

pour la troupe suivant reconnaissance du huit du présent mois, signée Arnaud, pourquoi il lui est alloué la somme de quarante livres dix sols

ci.....40<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon le 25 avril 1795 : Caradeuc*

Du 1<sup>er</sup> mai 1795

**Etienne Voisin. —310**

Etienne Voisin, de la Maldemée en cette paroisse, déclare avoir fourni à l'armée catholique suivant reconnaissances des 30 janvier et 23 février derniers, signées Arnaud,

- vingt-huit boisseaux de froment estimé 6<sup>l</sup> le boisseau qui valent déduction faite des mesures cent cinquante-neuf livres douze sols

dont il lui a été ce jourdhuy délivré un bon

ci.....159<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>

*E. M. : Délivré le présent bon le 11 août 1795 : Arnaud*

Du 2 mai 1795

**Louis Pelé<sup>3</sup>. —321**

Louis Pelé, maçon demeurant à la Maldemée en cette paroisse, déclare avoir fourni suivant reconnaissance de ce jour, signée Arnaud,

- trois journées de travail à la Bouchère où il était nourri taxées conformément au règlement a 1<sup>l</sup> la journée
- et dix-sept autres journées employées à la Maison neuve taxées a 1<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> attendu qu'il n'était pas nourri,

ce qui fait en tout une somme de 28<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> dont il lui a été ccjourd'hui délivré un bon

ci.....28<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>

---

<sup>3</sup> Parmi ces habitants de "la Maldemée" qui ont contribué à ces réquisitions, certains peuvent être identifiés avec plus ou moins de certitude :

- Pierre Brethomé (16 / 6 / 1753 – 24 / 4 / 1820 )
- Julien Josnet / Jaunet (7 / 7 / 1768 – 4 / 9 / 1829)
- Henry Blay
- Pierre Orceau (1755 – 22 / 5 / 1839)
- François Péraudeau
- Etienne Voisin (16 / 6 / 1742 – 25 / 11 / 1805)
- Louis Pelé (15 / 7 / 1749 – 7 / 5 / 1811)

Aucun de ceux-ci ou de quelqu'autre habitant de "la Maldemée" n'apparaît dans le dénombrement de l'An V (mars 1797), illustrant en cela les réticences qu'avaient alors bien des habitants à se faire recenser ou à se faire enregistrer dans l'état civil, ainsi que le commissaire politique André-Philippe Danyau le déplore dans ses rapports.

*(les chiffres suivant chacun des noms sont ceux des numéros de chacune des réquisitions telles qu'elles sont consignées dans le Cahier qui en a été conservé ; les comptes sont faits en livres, sols/sous et deniers, exemple : 304<sup>l</sup> 8<sup>s</sup> 6<sup>d</sup> = 304 livres 8 sols et 6 deniers, 1 livre valant 20 sous et 1 sou valant 12 deniers)*